Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 045-214501595-20260727-2026_D_26-DE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS (annexé à la délibération)

COMMUNE de GRANGERMONT

(Art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales).

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) : **183**

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)

28.10 % de l'indice brut 1 027 + 3 adjoints x 10.89 % de l'indice brut 1 027 = **60.77 %** de l'indice brut 1 027

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire

Fonction	Bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire	GOFFINET Stéphanie	25.10 %

Adjoints

Fonction	Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
1er Adjoint	DUFOUR Christan	7.89 %
2ème Adjoint	ROUSSEAU Marie-Françoise	7.89 %
3ème Adjoint	GOFFINET Yan	7.89 %

Enveloppe globale : **48.77 %** de l'indice brut 1 027

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints)

A Grangermont, le 27/07/2026
Le Maire
Stéphanie GOFFINET

MAIRIE DE GRANGERMONT 45390